



Aulnay le 21/01/24

Un agent informé en vaut deux

1-Rémunération : Cinq points d'indice majoré sont accordés à tous les agents à compter du 1er janvier 2024, soit 24,61 € bruts d'augmentation mensuelle.

2-Les plafonds des CET sont relevés de 10 jours. Les CET plafonnés à 60 jours aujourd'hui, seront portés à 70 jours durant l'année 2024.

Les CET qui avaient été plafonnés à 70 jours durant la pandémie - Covid par dérogation pourront eux aussi s'y voir rajoutés 10 jours supplémentaires. Cette mesure ne sera toutefois pas reconduite en 2025.

3-La promotion interne est un dispositif permettant de passer d'une catégorie (C, B, A) à la catégorie supérieure (B, A, A+). Elle permettait, jusqu'alors de promouvoir 1 agent au choix pour 3 agents arrivés dans l'année de référence par concours ou par recrutement direct sur la catégorie envisagée : c'est le principe du ratio 1 pour 3.

Une clause de sauvegarde, permettait au bout de 4 ans de promouvoir un agent au choix pour une entrée (concours ou recrutement) sur la catégorie de référence. Cette période est ramenée à 2 ans

UNSA le combat au quotidien

unsa.territoriaux.aulnay@gmail.com

**Nous rencontrer sur rendez-vous 06 12 53 24 03 ou 01 58 03 94 51 au 6, Rue Berteaux Aulnay-sous-Bois
Nous suivre sur Aulnet, onglet : syndicats UNSA**

